

## Certificat du contrôle de production en usine

## 1164-CPR-ESL084

(version originale en langue française)

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

### Éléments de structure linéaires en béton

*Concrete linear structural elements*

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon les méthodes 1 et 3,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO PRODUITS BETON**  
72026 LE MANS Cedex

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO ESCLES**  
60220 ESCLES ST PIERRE

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 13225:2005/AC:2006**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 06 septembre 2010, annule et remplace le certificat renouvelé le 18 avril 2011 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 18 avril 2017.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 18/04/14  
Révision n° 2



Alberto ARENA  
Directeur Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SOPRAGGLO ESCLES**

à : **60220 ESCLES ST PIERRE**

**N° 084.003**

---

**OBSERVATIONS**

---